



# CONVENTION

La présente convention est passée entre

- Le collège Les Salières de Saint Martin de Ré, représenté par Eliane LONGEVILLE, Principale
- Les écocardes de la Communauté de Communes de l'île de Ré, représentés par Lionel QUILLET, Président de la CDC

## **ARTICLE 1 : Finalité**

L'application de la présente convention doit fixer le cadre réglementaire aux actions éducatives liées à la protection de l'environnement encadrées conjointement par les écocardes et les professeurs responsables de l'Option Sports Nautiques du collège.

## **ARTICLE 2 : Objectifs**

Dans le cadre de leur cursus à l'Option Sports Nautiques, les élèves participeront à des actions d'éducation à la protection du littoral, en réalisant un inventaire annuel des massifs d'Hermelles, sur des plages où ils pratiquent le surf. Cette espèce de vers marins est très sensible aux piétinements et à la qualité des eaux.

Ce comptage régulier permettra de comprendre et surveiller au fil des ans les répartitions de ces massifs, indispensables à la richesse de l'écosystème de l'estran.

## **ARTICLE 3 : Durée d'application**

La présente convention entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> décembre 2018 et se renouvellera chaque année par tacite reconduction.

## **ARTICLE 4 : Élèves concernés**

Seront concernés uniquement les élèves inscrits à l'Option Sports Nautiques.

## **ARTICLE 5 : Lieux et horaires**

Ces actions se dérouleront sur le territoire de l'île de Ré sur le domaine public maritime. Les lieux et horaires des actions seront décidés en fonction des marées et des conditions météorologiques.

L'information sera transmise aux élèves via l'application « pronote ».

**ARTICLE 6 : Déplacements**

Les déplacements se feront avec les minibus prêtés par la Communauté de Communes de l'Île de Ré.

Les conducteurs seront les professeurs d'EPS encadrant l'Option Sports Nautiques.

**ARTICLE 7 : Déroulement des séances et encadrement**

Ces activités seront obligatoires et seront prévues dans le temps scolaire.

Ces actions seront sous la responsabilité des professeurs d'EPS

- M. Julien HANOTE
- M. Benjamin BRONDEAU

Les inventaires seront dirigés par les écogardes suivants :

- Mme Fabienne LE GALL
- M. Simon BAUDOIN

Fait à SAINT MARTIN DE RÉ, le

Mme Eliane LONGEVILLE,  
Principale de l'établissement,

Cachet et signature :

La Communauté de  
Communes de l'Île de Ré

Cachet et signature :